

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2016
PRESTATIONS DIVERSES			
Intervention technique → La prestation comprend le déplacement + l'intervention d'une durée inférieure ou égale à 1 heure			
	• durant les heures ouvrées	L'heure	40,60 € HT
	• du lundi au vendredi entre 17h et 22h ou le samedi entre 7h et 22h	L'heure	46,94 € HT
	• du lundi au vendredi entre 22h et 7h	L'heure	65,98 € HT
	• les dimanches et jours fériés entre 7h et 22h	L'heure	57,35 € HT
Intervention technique (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	• durant les heures ouvrées	L'heure	25,38 € HT
	• du lundi au vendredi entre 17h et 22h ou le samedi entre 7h et 22h	L'heure	31,72 € HT
	• du lundi au vendredi entre 22h et 7h	L'heure	50,75 € HT
	• les dimanches et jours fériés entre 7h et 22h	L'heure	42,12 € HT
Intervention d'expertise → Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée inférieure ou égale à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : • recherche de fuite • inspection télévisée • diagnostic en cas de pollution • information sur le raccordement d'un bâtiment à l'assainissement de type maison individuelle			
	• durant les heures ouvrées	L'heure	81,20 € HT
	• du lundi au vendredi entre 17h et 22h ou le samedi entre 7h et 22h	L'heure	87,54 € HT
	• du lundi au vendredi entre 22h et 7h	L'heure	106,58 € HT
	• les dimanches et jours fériés entre 7h et 22h	L'heure	97,95 € HT
Intervention d'expertise (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	• durant les heures ouvrées	L'heure	65,98 € HT
	• du lundi au vendredi entre 17h et 22h ou le samedi entre 7h et 22h	L'heure	72,32 € HT
	• du lundi au vendredi entre 22h et 7h	L'heure	91,35 € HT
	• les dimanches et jours fériés entre 7h et 22h	L'heure	82,72 € HT
Intervention complexe → Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée inférieure ou égale à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : • intervention d'un hydrocureur (1 véhicule + 2 agents) • information sur le raccordement d'un bâtiment de type immeuble, entreprise ou entrepôt			
	• durant les heures ouvrées	L'heure	192,85 € HT
	• du lundi au vendredi entre 17h et 22h ou le samedi entre 7h et 22h	L'heure	205,54 € HT
	• du lundi au vendredi entre 22h et 7h	L'heure	243,60 € HT
	• les dimanches et jours fériés entre 7h et 22h	L'heure	226,35 € HT
Intervention complexe (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	• durant les heures ouvrées	L'heure	121,80 € HT
	• du lundi au vendredi entre 17h et 22h ou le samedi entre 7h et 22h	L'heure	134,49 € HT
	• du lundi au vendredi entre 22h et 7h	L'heure	243,60 € HT
	• les dimanches et jours fériés entre 7h et 22h	L'heure	226,35 € HT
Fourniture de produit destructeur d'odeur		Le litre	25,38 € HT
Fourniture d'absorbant		Le litre	1,17 € HT
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Contrôle de conception	• effectué dans le cadre de la présentation d'un projet de création d'une installation d'ANC neuve • effectué dans le cadre de la présentation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	71,05 € HT
Contrôle de bonne exécution	• effectué dans le cadre de la réalisation d'une installation d'ANC neuve • effectué dans le cadre de la réalisation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	101,50 € HT
Contrôle diagnostic d'une installation d'ANC existante ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	Effectué dans le cadre d'un contrôle périodique obligatoire	Forfait	71,05 € HT
Contrôle de conformité	Effectué dans le cadre d'une vente	Forfait	71,05 € HT
Frais d'analyse			Tarif selon les prix du marché
Frais de contre-visite	Suite à l'exécution non conforme d'une installation neuve ou réhabilitée		50,75 € HT
Sanction financière (en vertu de l'article L1331-1 à 8 du Code de l'Environnement) pour obstacle à la mission du SPANC dans le cadre :	• d'un contrôle de bonne exécution		101,50 € HT
	• d'un contrôle périodique		71,05 € HT
	• d'un contrôle de conformité		71,05 € HT
Frais administratifs pour mise en œuvre de dossiers contentieux Après mise en demeure non suivie d'effet	• en cas de non modification d'une installation d'ANC neuve déclarée non conforme • en cas de non réalisation des travaux obligatoires de réhabilitation		142,10 € HT

Le Service de l'Eau

du Grand Nancy

**Tarifs
2016**

LE PRIX DU MÈTRE CUBE EST DE 3,4110 € T.T.C.

Il résulte de l'addition de plusieurs composantes dont le détail est le suivant :

FOURNITURE DE L'EAU	1,5001 €
Cette somme couvre les dépenses du service de l'eau du Grand Nancy dont notamment le fonctionnement et la construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute dans la Moselle, le traitement dans les usines et l'acheminement sous pression jusqu'au domicile, le suivi de la qualité, la gestion administrative...	
REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	1,0102 €
Facturée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement, elle finance le service de l'assainissement du Grand Nancy dont notamment la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.	
REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE	0,3500 €
Cette redevance, perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, permet d'aider les collectivités à financer les travaux de lutte contre la pollution : construction de bassins de dépollution, de stations d'épuration et toute action contribuant à améliorer la gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble du Bassin Rhin-Meuse.	
REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	0,2330 €
Cette redevance, perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau apparaît de façon indépendante dans la facture et n'est payée que par les habitants reliés au réseau d'assainissement.	
REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	0,0445 €
Cette redevance, perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau lui permet d'apporter son concours financier à des travaux de protection des ressources en eau sur le Bassin Rhin-Meuse.	
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	
Cette redevance, perçue pour le compte de Voies Navigables de France, permet à l'État d'entretenir les voies navigables du territoire français.	
• contrevaleur prélèvement	0,0186 €
• contrevaleur rejet	0,0228 €
T.V.A	0,2318 €
La T.V.A est perçue au taux de 5,5 % sur les rubriques : fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau et Voies Navigables de France (contrevaleur prélèvement)	
	0,1052 €
Et au taux de 10 % sur les rubriques : redevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et Voies Navigables de France (contrevaleur rejet)	
	0,1266 €

ABONNEMENT ANNUEL AU SERVICE

Indépendant de la consommation, il est calculé en fonction du diamètre du compteur en place :

POUR UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR À 20 MM (MAISON INDIVIDUELLE), IL EST DE 42,78 € T.T.C.

Pour les autres diamètres, voir le tableau figurant au verso.

Son montant, dû par le titulaire du contrat au 1^{er} janvier de l'année de facturation, couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de dysfonctionnement ou vétusté, l'entretien du branchement depuis la conduite principale jusqu'au compteur ainsi qu'une partie des charges inhérentes à la tenue du compte client comme le relevé de l'appareil de comptage ou la gestion de la facturation.

ABONNEMENT ANNUEL EAU 2016

TYPE DE COMPTEUR → TAUX DE TVA APPLIQUÉ : 5,50 %	PRIX T.T.C.
Diamètre 15 et 20 mm	42,78 €
Diamètre 30 mm	50,66 €
Diamètre 40 mm	63,99 €
Diamètre 50 mm	96,59 €
Diamètre 65mm	112,92 €
Diamètre 80 mm	226,74 €
Diamètre 100 mm	302,56 €
Diamètre supérieur à 100 mm	557,08 €

TRAVAUX ET PRESTATIONS 2016

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2016
TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'EAU ET/OU D'ASSAINISSEMENT			
Travaux de raccordement au réseau d'eau et/ou d'assainissement	Travaux effectués à la demande expresse du client		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur majorés, au titre des frais d'instruction et des coûts de maîtrise d'œuvre du Grand Nancy, de : • 71,05 € HT pour un montant de travaux inférieur à 1 000 € HT • 7% du montant des travaux au-delà de 1 000 € HT
DÉGRÈVEMENT POUR COLORATION DE L'EAU			
Dégrèvement dans le cas de coloration de l'eau distribuée aux abonnés	<ul style="list-style-type: none"> le réseau public de distribution de l'eau doit être à l'origine du problème le phénomène de coloration doit exister pendant une période supérieure à 24h la coloration doit être constatée par un agent des services du Grand Nancy 	Taux	50% de la part Eau (applicable sur la durée de la coloration de l'eau distribuée)
PRESTATIONS SUR COMPTEURS D'EAU			
Remplacement de compteur	En cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée. Comprend le déplacement, la main d'œuvre et la fourniture des pièces (compteurs, raccords, clapets, module radio...).	Forfait	Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur
Jaugeage de compteur	A la charge de l'abonné si le jaugeage ne met pas en évidence de dysfonctionnement du compteur	Forfait	Tarifs du jaugeage de compteur fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur majorés des frais de dépose et repose du compteur
Pénalité pour manœuvre illicite ou fraude	Lorsque la responsabilité de l'abonné ou du tiers est engagée	Forfait	500 fois la part du Grand Nancy du tarif de l'eau et de l'assainissement
Location de compteur pour raccordement provisoire sur poteau d'incendie	Comprend le coût de location du compteur et la facturation de la consommation au tarif en vigueur (fourniture de l'eau, redevance d'assainissement et taxes pour le compte de tiers)	Forfait + Abonnement compteur + Consommation relevée	Forfait mise à disposition compteur provisoire de 25,35 € HT + tarif de l'abonnement annuel au prorata temporis + tarifs en vigueur
Remplacement de module radio	Appliqué en cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée La prestation comprend : • la fourniture des pièces • le déplacement et la main d'œuvre		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur